

---

# **RAPPORT DE JURY**

**Examen professionnalisé réservé d'accès au corps  
des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP),  
à l'échelle de rémunération des P.L.P.**

**SECTION : COIFFURE**

**SESSION 2013**

**Présidente de jury : Marie France AUGY IEN SBSSA Lyon**

**Vice Présidente : Marie Christine BATTIN IEN SBSSA Grenoble**

---

- **SOMMAIRE** -

Composition du jury	3
Éléments statistiques	4
Définition de l'épreuve	5
Remarques générales et conseils aux candidats	6
Conclusion	8

**- COMPOSITION DU JURY -**

**Présidente :**

Marie France AUGY IEN SBSSA Académie de LYON

**Vice présidente :**

Marie Christine BATTIN IEN SBSSA Académie de GRENOBLE

**Membres de jury :**

Catherine ARMAGNAC IEN SBSSA Académie de TOULOUSE

Patrice CHARRAS PLP Coiffure Académie de GRENOBLE

Nathalie CLAVEL PLP Coiffure Académie de LYON

Patricia DELOZANNE IEN SBSSA Académie de REIMS

Colette DUDET IEN SBSSA Académie de LYON

Elisabeth GIRARD PLP Coiffure Académie de LYON

Arnaud JOSSELIN PLP Coiffure Académie de RENNES

Lolita LAURENT PLP Coiffure Académie de TOULOUSE

Sylvie MEUNIER IEN SBSSA Académie de RENNES

Christa OLENDAREFF PLP Coiffure Académie de PARIS

Catherine SERVEAU IEN SBSSA Académie de NANTES

Joëlle TATAREAU IEN SBSSA Académie de MONTPELLIER

## - ELEMENTS STATISTIQUES -

### **Examen professionnalisé réservé d'accès au corps des PLP**

Nombre de candidats inscrits :	50
Nombre de dossiers reçus :	27
Nombre de candidats admissibles:	23
Nombre de postes :	10
Nombre de candidats admis :	10
<i>Note la plus basse des admissibles</i>	
Première partie :	1,16 / 10
Deuxième partie :	1,16 / 10
<i>Note la plus haute des admissibles</i>	
Première partie :	9,66 / 10
Deuxième partie :	9,33 / 10
Note du dernier candidat admis :	9,66 / 20
Moyenne des candidats admis :	12,56 / 20

### **Examen professionnalisé réservé d'accès à l'échelle de rémunération des PLP.**

Nombre de candidats inscrits :	45
Nombre de dossiers reçus :	28
Nombre de candidats admissibles :	19
Nombre de poste :	4
Nombre de candidat admis :	4
<i>Note la plus basse des admissibles</i>	
Première partie :	2,33 / 10
Deuxième partie :	0,50 / 10
<i>Note la plus haute des admissibles</i>	
Première partie :	9,16 / 10
Deuxième partie :	10 / 10
Note du dernier candidat admis :	16,33 / 20
Moyenne des candidats admis :	17,2 / 20

## **- DEFINITION DE L'EPREUVE -**

### **RAPPEL : EXTRAIT NOTE DE SERVICE N°2012-200 DU 17-12-2012**

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury et comporte deux parties. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat

Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

#### **1. Première partie de l'épreuve**

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

#### **2. Seconde partie de l'épreuve**

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

## **- OBSERVATIONS DU JURY ET CONSEILS AUX CANDIDATS -**

### **Le jury a apprécié :**

#### **A la lecture des dossiers de RAEP**

- les dossiers, paginés, aérés, bien structurés, synthétiques avec une référence aux annexes ;
- la pertinence du choix des documents joints au dossier
- la mise en relation du parcours professionnel et des responsabilités assumées avec des compétences attendues de l'enseignant ;
- les dossiers traduisant une réelle implication du candidat dans la situation d'apprentissage présentée ;
- les dossiers présentant la justification du choix de la séquence présentée ;
- les dossiers mettant en évidence une analyse précise de la réalisation pédagogique présentée et de l'évaluation en termes de résultats et/ou de remédiation.

#### **Pendant le déroulement de l'épreuve**

- Au moment de l'exposé du dossier du candidat :
  - l'utilisation de supports rendant aisé le suivi de l'exposé ;
  - l'adéquation de l'exposé avec le contenu du dossier et l'exploitation pertinente des annexes ;
  - les exposés bien structurés, enrichis de compléments ciblés au regard du dossier ;
  - la mise en évidence de points clés et la qualité de l'analyse ;
  - la qualité de l'expression et la richesse du vocabulaire ;
  - l'équilibre entre la présentation de la partie « parcours professionnel » et de la partie pédagogique.
- Au moment de l'exposé du sujet proposé par le jury :
  - la qualité de la réflexion par rapport à la question posée ;
  - la logique de présentation ;
  - la mise en valeur des compétences didactiques et pédagogiques du candidat.
- Au moment de l'entretien :
  - les réponses concises employant un vocabulaire adapté ;
  - la qualité d'écoute et la réactivité par rapport aux questions posées.

### **Le jury a regretté**

#### **Concernant le dossier :**

- l'absence de maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, la présence d'expressions familières ;
- les dossiers présentant des généralités en pédagogie, en psychopédagogie...et sur le métier d'enseignant et sans application effective au sein de la classe ;
- l'absence ou l'insuffisance d'analyse de la séquence pédagogique proposée ;
- la présence de documents non pertinents et/ou non référencés.

**Concernant les exposés :**

- l'absence de structuration ;
- un déséquilibre de présentation entre les 2 parties ;
- une simple lecture du dossier RAEP ;
- le manque d'analyse et d'esprit de synthèse ;
- le manque de conviction de certains candidats.

**Au cours des entretiens :**

- l'absence d'adéquation des réponses aux questions posées ;
- l'insuffisance de connaissances scientifiques et technologiques au niveau concours ;
- l'absence de propositions de remédiation ;
- l'insuffisance de qualité d'écoute et de réactivité pendant l'échange.

**Le jury conseille aux candidats :**

- de respecter strictement la forme du dossier (police de caractères, marges, nombre de pages, annexes) ;
- de paginer le dossier ;
- de s'assurer de la conformité du dossier au regard de la définition de l'épreuve ;
- de présenter le parcours professionnel, en valorisant les étapes qui ont permis de construire les compétences requises pour exercer le métier de professeur ;
- de présenter une réalisation pédagogique s'appuyant sur les référentiels ;
- d'argumenter le choix de la séquence et d'en proposer une analyse réflexive ;
- de maîtriser le vocabulaire (pédagogique et didactique, technique, scientifique) et de l'utiliser à bon escient
- de proposer une analyse précise avec des pistes de remédiation ;
- de faire référence aux contenus du dossier au moment de l'exposé (1<sup>ère</sup> partie de l'épreuve) en sélectionnant des éléments pertinents en lien direct avec l'activité décrite ;

Le jury rappelle que la maîtrise de la langue française, notamment la rigueur au niveau de l'orthographe et de la syntaxe ainsi que la qualité de l'expression écrite et l'expression orale, est une exigence incontournable et indispensable à l'exercice du métier d'enseignant.

## - CONCLUSION -

L'épreuve d'admission est une épreuve à caractère pratique et pédagogique. Elle a pour but d'évaluer les compétences du candidat à se situer et à conduire une activité pratique dans un contexte professionnel tout en associant les savoirs technologiques s'y référant. Une bonne connaissance du monde de l'enseignement et des institutions est également nécessaire pour construire des activités adaptées aux finalités des niveaux de formation. L'épreuve nécessite une préparation rigoureuse ainsi qu'un entraînement à la communication orale.

La session 2013 du CA PLP Coiffure offrait 10 postes pour l'examen professionnalisé réservé et 4 pour le CAER. Tous les postes ont été pourvus. La sélection, au regard du nombre de postes offerts a permis de sélectionner des candidats de bon niveau.

***Le jury tient à remercier vivement Mme La Proviseure du Lycée Hélène Boucher à Vénissieux ainsi que toute son équipe. La qualité de l'accueil, la disponibilité des personnels et l'aide efficace apporté tout au long de l'organisation et du déroulement du concours ont permis à cet examen professionnalisé réservé d'avoir lieu dans d'excellentes conditions.***